

séant à Roanne, y demeurant, est con
lotte Labouré, sur ladite demande.

Pour extrait certifié sincère à Roanne, le 3.

Signé LAURENT.

VENTE APRÈS FAILLITE.

Le lundi 8 Juin 1835, heure de neuf du matin, il sera, par le ministère de M^e LETHIER, notaire à Roanne, à la requête des sieurs Bournat et Philippon, syndics provisoires de la faillite du sieur Meilleux dit *Montmara*, procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers appartenant audit Meilleux *Montmara*, consistant en planches, cordages, ancres et agrès de marine.

La vente aura lieu dans les magasins qu'occupait ledit Meilleux, chez le sieur Destras, au lieu de l'île; et chez la veuve Gauthier, rue Poisson.

AVIS DIVERS.

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL, LE DIMANCHE 31 MAI ET JOURS SUIVANS.

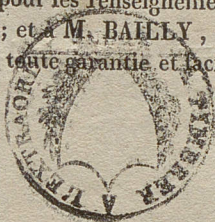
Il sera procédé à la vente d'un domaine appelé JONARD, situé sur la commune de Sail - ès - Bains, appartenant à M. LESPINASSE, de Lyon.

M. DEVIS, négociant à St-Symphorien-de-Lay, sera chargé de la vente.

Cette vente aura lieu dans les bâtimens du domaine.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e PETIT, notaire à La Pacaudière; et à M. BAILLY, propriétaire à Urbize.

On donnera toute garantie et facilité pour les paiemens.



À VENDRE,

EN GROS OU EN DÉTAIL,

UN BEAU

VIGNOBLE,

Dans lequel est une mine de houille, cinq bâtimens d'exploitation et jolie maison de maître parquetée, avec terrasse, jardin d'ornement, jardin potager, salle d'ombrage et plantation d'arbres d'agrément et fruitiers.

CE VIGNOBLE SE COMPOSE :

1° De cinq arpens quatre perches soixante mètres de vignes en très-bon état, garnies de leurs échalas et dans une très-bonne exposition ;

2° De trente-cinq arpens six perches soixante-dix mètres de terres labourables ;

3° D'un arpent trente-sept perches trente-cinq mètres de prés ;

4° De vingt-neuf perches quatre-vingt-dix-huit mètres de pâtures ;

5° D'un bois taillis essence chêne, de contenance de quarante-trois perches ;

6° Il existe en outre, dans cette propriété, des pêcheries pour pêcher le saumon.

Ce vignoble est situé au village de Jevvres, commune de St-Maurice-sur-Loire, et appartient à M. Richard, négociant à Lyon.

S'adresser, pour traiter, aux MM^{es} LETHIER et DUSAU-ZEY, notaires à Roanne ; ou à M. BRISSAC (Étienne), géomètre audit Roanne.

La vente se fera sur les lieux, le jour qui sera indiqué par de nouvelles affiches : avant ce jour on traitera de gré à gré, si des offres suffisantes sont faites.

On donnera toute sûreté et facilité pour les paiemens.

OFFRE D'EMPLOI

On demande pour directeur dans ce département, un comptable actif et bien famé, dont le cautionnement, converti en actions, sera de 1,000 à 2,000 francs, selon la population départementale. Chaque action de 1,000 fr. lui donnera droit à un intérêt de 5 pour 0/0 et à une part considérable dans les bénéfices de la société, déjà en pleine activité dans la majeure partie des départemens, où elle a recueilli en quelques mois pour UN MILLION d'assurances.

Le traitement du directeur est de 50 pour 0/0 sur ses recettes personnelles, de 20, de 10 et de 5 pour 0/0 sur celles de ses subordonnés.

On acceptera de préférence la candidature d'un employé dans une recette générale, d'un négociant ou banquier, d'un ancien fonctionnaire ou d'un officier retraité. Le postulant, dans sa demande, devra justifier de ses antécédens.

S'adresser, *franco*, pour les renseignemens, au directeur général de la banque philanthropique, rue de Provence, N° 26, à Paris.

J. B. Montalan

Vu à Roanne, en Mairie, le 30 mai 1835, par nous Maire de la ville de Roanne, pour légalisation de la signature ci-dessus.



J. B. Montalan
Roanne, imp. de Meyer.